



**Fédération Française de Billard**

**Guide de l'organisateur  
des compétitions nationales  
CARAMBOLE**



Edition juin 2024

## Table des matières

AVANT-PROPOS .....	3
1 – CLAUSES ADMINISTRATIVES .....	3
1.1 – Demande d’organisation d’une compétition nationale .....	3
1.2 – Assurance.....	3
1.3 – Déclaration de débit de boissons.....	3
1.4 – Le chargé de gestion sportive de la CNC.....	4
1.5 – Convocation des joueurs.....	4
2 – CLAUSES TECHNIQUES .....	4
2.1 – Intendance .....	4
2.1.1 - L’espace buvette / restauration .....	4
2.1.2 - Dispositifs pour le contrôle anti-dopage .....	4
2.1.3 - Autres espaces obligatoires.....	4
2.1.4 – Essai des billards .....	5
2.2 – Dispositions obligatoires.....	5
2.2.1 – Tapis.....	5
2.2.2 – Billes.....	5
2.2.3 - Matériel de chronométrage .....	5
2.2.4 - Dispositions spécifiques dans la zone sportive .....	5
2.2.5 - Délégation de personnel .....	6
2.2.6 - Trophées et remise des prix .....	6
2.3 – Finale nationale organisée à l’extérieur du club.....	6
3 – CLAUSES FINANCIÈRES.....	6
3.1 – Tournoi national.....	6
3.1.1 - Droit d’engagement en tournoi national.....	6
3.1.2 - Dotation fédérale .....	7
3.1.3 - Participation organisateur .....	7
3.1.4 - Les primes.....	7
3.1.5 - Officiels et arbitres .....	7
3.2 – Finales nationales .....	7
3.2.1 - Draps, billes, dotation fédérale .....	7
3.2.2 - Officiels et arbitres .....	7
4 – CEREMONIES PROTOCOLAIRES.....	7
4.1 – Cérémonie d’ouverture .....	7
4.2 – Proclamation des résultats .....	8
4.3 – Cérémonie de clôture .....	8
5 – COMMUNICATION, PARTENARIAT ET PUBLICITÉ .....	8
5.1 – Avant la compétition.....	8
5.2 – Pendant la compétition .....	8

5.3 – Après la compétition.....	8
6 – AIDE A L'ORGANISATION .....	9

## AVANT-PROPOS

Ce guide de l'organisateur des compétitions nationales carambole ne se substitue ni au code sportif national, ni au code de l'arbitrage.

Il constitue une aide pour que toutes les organisations se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

## 1 – CLAUSES ADMINISTRATIVES

### 1.1 – Demande d'organisation d'une compétition nationale

La Commission Nationale Carambole propose une liste de dates possibles qui sont communiquées aux Commissions Sportives Carambole Liges au plus tard le 30 avril pour la saison à venir.

Les clubs candidats à l'organisation d'un tournoi national ou d'une finale de championnat de France doivent remplir le formulaire dédié à la demande d'organisation, disponible sur le site de la Fédération Française de Billard ([ffbillard.com](http://ffbillard.com)) ou auprès de la CNC, puis l'envoyer avant le 15 juin au responsable CNC du calendrier et au secrétariat fédéral après validation de leur ligue.

À l'issue de la date de clôture des demandes d'organisation, le secrétariat fédéral informera les clubs de l'acceptation ou du refus de leur candidature et diffusera au plus tard le 30 juin une nouvelle édition du calendrier avec l'indication des compétitions fédérales attribuées aux clubs organisateurs.

Les compétitions fédérales non pourvues pourront être demandées tout au long de la saison sportive.

### 1.2 – Assurance

L'organisateur et la Fédération française de billard sont assurés par le contrat Responsabilité Civile pour toute organisation de manifestation en lien avec l'activité billard, et ce même dans le cas d'une manifestation se tenant à l'extérieur de ses locaux.

Les dommages matériels appartenant à la Fédération française de billard sont couverts par la garantie « dommages aux biens confiés » prévu au contrat responsabilité civile. En cas de sinistre, l'organisateur devra faire une déclaration en détaillant les circonstances de l'accident.

Concernant les dommages matériels appartenant à l'organisateur, il n'y a pas de couverture prévue au contrat. L'organisateur doit faire une demande spécifique auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération française de billard ou d'une compagnie d'assurance de son choix.

### 1.3 – Déclaration de débit de boissons

Dans une enceinte sportive (stade, salle d'éducation physique, gymnase, etc.), une dérogation temporaire peut être accordée à une association pour proposer des boissons alcoolisées du groupe 3 et pour 48 heures maximum. (voir site [associations.gouv.fr](http://associations.gouv.fr))

L'organisateur doit demander une dérogation au maire de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons. La demande doit lui être adressée au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation. Elle précise la date et la nature de la manifestation prévue ainsi que les conditions de fonctionnement du débit de boissons (horaires d'ouverture, catégories de boissons concernées). Un exemple de demande d'autorisation est fourni en annexe.

L'organisateur doit respecter la loi en matière de vente de boissons alcoolisées. L'affiche pour la **protection des mineurs et répression de l'ivresse publique** (voir annexes), doit être située en bonne place dans l'espace buvette.

**À noter** : l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une installation sportive ne fait pas l'objet d'une déclaration fiscale.

+ d'infos sur : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F24345>

#### **1.4 – Le chargé de gestion sportive de la CNC**

Il est l'interlocuteur privilégié pour l'organisateur avant, pendant et après la compétition pour donner toutes les informations et l'aide nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

#### **1.5 – Convocation des joueurs**

Dès réception de la liste et des coordonnées des joueurs, l'organisateur doit leur envoyer une convocation avec toutes les informations utiles (horaires, repas, hôtels...).

## **2 – CLAUSES TECHNIQUES**

### **2.1 – Intendance**

L'organisateur est responsable de l'intendance durant toute la compétition.

Il doit proposer aux joueurs un choix d'hôtels et de restaurants et, dans la mesure du possible, prévoir une restauration rapide et de proximité facilitant le déroulement du jeu en non-stop.

#### **2.1.1 - L'espace buvette / restauration**

Cette zone doit être située dans **un espace indépendant** de la zone sportive et comporter des places assises.

La restauration peut être assurée par l'organisateur ou par un prestataire. Dans tous les cas, l'organisateur doit veiller à ce que les règles d'hygiène soient respectées.

#### **2.1.2 - Dispositifs pour le contrôle anti-dopage**

La Fédération française de billard, en application du code du sport, déclare ses manifestations sportives nationales auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). En tant que fédération sportive agréée, elle doit prendre les dispositions matérielles, en collaboration avec les organisateurs, pour permettre et faciliter la mise en place des contrôles, même de manière inopinée pendant les manifestations.

L'organisateur a, par conséquent, obligation de mettre à la disposition du préleveur agréé par l'AFLD, des locaux appropriés à proximité du lieu de compétition. Ces locaux doivent permettre l'organisation des prélèvements dans de bonnes conditions techniques et dont l'aménagement et l'installation sont de nature à préserver la dignité et la sécurité des personnes concernées. Ils comprennent :

- Un bureau qui ferme à clé, meublé d'une table et de chaises où est entreposé le matériel de prélèvement.
- Une salle d'attente destinée à accueillir les sportifs convoqués.
- Des sanitaires, comprenant WC et lavabo, permettant au médecin de s'isoler avec le sportif pour procéder aux opérations de prélèvements.

L'organisateur ne sera pas informé d'un éventuel contrôle anti-dopage des compétiteurs.

#### **2.1.3 - Autres espaces obligatoires**

- Un lieu dédié au règlement des droits d'engagement, des primes des joueurs et des équipes doit être aménagé. Ce lieu n'est pas obligatoirement clos, et ne doit pas se situer dans la zone sportive.
- Des sanitaires propres et fonctionnels. Le maintien de la propreté des sanitaires doit être continu durant l'intégralité de la manifestation.

- Un vestiaire doit être mis à disposition des arbitres et des compétiteurs.
- Les résultats doivent être affichés en dehors de l'aire de jeu au fur et à mesure des rencontres (tableau d'affichage ou écran).

#### **2.1.4 – Essai des billards**

Si l'organisation matérielle et horaire le permet, l'essai des billards par les joueurs est autorisé la veille ou le matin d'une compétition.

Le directeur de jeu établit un planning des séances d'essais défini selon les dispositions suivantes :

- les séances sont facultatives ;
- elles commencent selon l'heure d'arrivée des joueurs;
- le temps alloué à chaque séance est le même pour tous ;
- les séances d'essai sont effectuées sur le billard sur lequel le joueur débutera la compétition si celui-ci est connu, ou si possible sur chaque billard de la compétition.

### **2.2 – Dispositions obligatoires**

#### **2.2.1 – Tapis**

- Tournoi national : les billards doivent avoir des draps en très bon état (moins d'un mois).
- Finale nationale : toutes les finales nationales se jouent sur tapis neufs.

#### **2.2.2 – Billes**

- Pour toutes les compétitions nationales, les billes doivent être neuves.

#### **2.2.3 - Matériel pour le marquage des points**

Un matériel pour le marquage des points et le chronométrage (pour le 3 bandes) validé par la FFB doit obligatoirement être utilisé pour les compétitions de suivantes :

- 3 Bandes
  - Finale des Championnats de France Masters, U17, U21 et U25
  - A partir de la phase principale dans les tournois du circuit national
  - Toutes les rencontres comptant pour le Championnat de France par équipes de Division 1
- Jeux de Séries
  - Finale des Championnats de France Masters
- 5-Quilles
  - Finale des Championnats de France Masters

Se rapprocher des responsables de la CNC pour plus de renseignements

#### **2.2.4 - Dispositions spécifiques dans la zone sportive**

- La luminosité doit être suffisante à la bonne pratique du billard et à la réalisation des performances sportives.
- La température ambiante doit permettre la pratique du billard dans les meilleures conditions possibles.
- Le maintien de la propreté de la zone sportive doit être assuré très fréquemment, tout au long de la manifestation.
- La présence d'alcool est interdite dans l'aire de jeu et les allées. L'organisateur doit placer les affiches « Alcool interdit dans cette zone » à l'entrée et à l'intérieur de la zone sportive.
- Un calicot de la FFB doit être installé dans la salle, ainsi qu'un drapeau français pour les finales de championnat de France.
- Les accessoires nécessaires aux tracés (crayons, gabarits), nettoyage des tapis et des billes (aspirateur, brosses, chiffons) ou au jeu (râteau, socle de surélévation, quilles) doivent être présents dans l'aire de jeu.

**Le responsable de la Commission Nationale Carambole, ou son représentant, doit pouvoir s'assurer à tout moment que les installations sont conformes au cahier des charges.**

### **2.2.5 - Délégation de personnel**

L'organisateur doit fournir les ressources humaines suivantes :

- Un directeur de jeu chargé :
  - Des relations avec le chargé de gestion sportive de la CNC avant, pendant et après la compétition.
  - De vérifier la tenue des joueurs conformément à l'article 6.1.05 du code sportif.
  - D'organiser les tours de jeu.
  - De désigner, pour chaque partie, les arbitres et les marqueurs.
  - De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
  - D'établir le classement final, de saisir les résultats sur le site dédié et d'afficher les résultats dans la salle après chaque tout de jeu.
  - De trancher les litiges survenant à tous les niveaux, au besoin avec l'aide du délégué fédéral ou du chargé de gestion sportive de la CNC.
- Un nombre suffisant d'arbitres chargés du bon déroulement des rencontres conformément au code d'arbitrage.
- Une ou deux personnes à chaque table de marque chargés :
  - De tenir la feuille de match et de la faire signer aux joueurs
  - De gérer le live score ou l'affichage manuel des points et reprises.
  - D'assister l'arbitre si nécessaire.

Un planning prévisionnel d'arbitrage/marquage sera établi avant la compétition.

### **2.2.6 - Trophées et remise des prix**

- **Tournois nationaux**

Il n'est pas prévu de récompenses fournies par la FFB mais l'organisateur peut en prévoir à ses frais.

- **Coupe de France et Championnats de France**

Les médailles des coupes de France par équipes et des championnats de France individuels sont fournies par la Fédération Française de Billard.

La remise des récompenses est effectuée devant le photocall qui affiche les partenaires de la Fédération Française de Billard. Elle ne doit pas perdurer au-delà de 30 minutes à l'issue de la finale.

Un délégué fédéral est désigné par la FFB pour remettre les médailles et proclamer les résultats.

Il peut être assisté des élus locaux et dirigeants du club organisateur présents lors de la cérémonie de clôture.

## **2.3 – Finale nationale organisée à l'extérieur du club**

Pour la finale nationale 3 bandes masters, mise à disposition par la FFB de 4 billards et fourniture des draps Simonis.

Le club organisateur doit prévoir le déchargement et le montage des billards, le démontage et le rechargement.

Prise en charge par la FFB de la diffusion en livestream sur Kozoom.

# **3 – CLAUSES FINANCIÈRES**

## **3.1 – Tournoi national**

### **3.1.1 - Droit d'engagement en tournoi national**

Chaque joueur verse à l'organisateur le droit d'engagement défini à l'article 2 des dispositions financières carambole.

### 3.1.2 - Dotation fédérale

La FFB verse à l'organisateur le montant de la dotation fédérale prévue à l'article 2 des dispositions financières carambole.

Pour les tournois nationaux de 3 bandes, la FFB attribuera une dotation de 250 € table pour le changement des tapis et l'achat des jeux de billes neufs, à concurrence du nombre de billards utilisés, (sur présentation d'une facture à adresser au secrétariat fédéral).

### 3.1.3 - Participation organisateur

Le club organisateur doit participer aux primes suivant le montant prévue à l'article 2 des dispositions financières carambole.

Le coût organisateur est donné à titre minimal, l'organisateur peut choisir de participer davantage.

### 3.1.4 - Les primes

L'organisateur reverse les droits d'engagement, l'aide fédérale et sa propre participation aux joueurs, selon le pourcentage prévu à l'article 2 des dispositions financières carambole.

Les 4 premiers reçoivent leurs primes après la proclamation des résultats.

### 3.1.5 - Officiels et arbitres

Les arbitres sont à la charge de l'organisateur. Possibilité de demander une subvention auprès des districts, comités départementaux, ligues.

Il n'est pas prévu de délégué fédéral pour les tournois nationaux.

## 3.2 – Finales nationales

### 3.2.1 - Draps, billes, dotation fédérale

La dotation fédérale, ainsi que la fourniture éventuelle des draps et des billes sont définies aux articles 1.1 à 1.5 des dispositions financières carambole.

### 3.2.2 - Officiels et arbitres

- Le **délégué fédéral** est un membre du comité directeur de la FFB, ou nommé par ledit comité et convoqué par le Secrétariat fédéral.  
Il est présent à la cérémonie de clôture et y représente le président de la FFB.
- Les **arbitres** sont défrayés par l'organisateur selon le barème fédéral. S'ils souhaitent faire un abandon de frais, le club devra leur fournir le document cerfa correspondant (voir dispositions financières).  
Possibilité de demander une subvention auprès des districts, comités départementaux, ligues.

## 4 – CEREMONIES PROTOCOLAIRES

### 4.1 – Cérémonie d'ouverture

Elle doit être aussi brève que possible.

L'organisateur prend la parole pour accueillir les joueurs et présenter les personnes présentes (dirigeants, municipalité, délégué fédéral).

Le maire ou son représentant peut faire un court discours d'accueil et de présentation de sa ville.

Pour les finales de France, le délégué fédéral, après avoir remercié les organisateurs et les personnalités présentes ou excusées, présente les joueurs participants et prononce la formule solennelle d'ouverture :

**« Au nom de la fédération Française de Billard, je déclare ouvert le championnat de France (année), (mode de jeu), (catégorie) »**

Il invite ensuite la personnalité locale et/ou le président du club à couper le ruban tricolore avec lui.

#### **4.2 – Proclamation des résultats**

Dès le dernier match terminé, le directeur de jeu ou son représentant invite le public à assister à la cérémonie protocolaire de remise des médailles.

Les joueurs doivent être en tenue officielle, tout au moins pour les joueurs accédant au podium.

Le directeur de jeu appelle dans l'ordre les troisièmes, le second, le premier qui prennent place sur le podium.

Le délégué fédéral remet les médailles bronze, argent, or, puis prononce la formule :

**« Au nom de la Fédération Française de Billard, je proclame la victoire de (prénom, nom, du club de ... de la ligue ...) et le déclare Champion de France pour la saison ..., (mode de jeu), (catégorie) »**

Cette proclamation doit être suivie de « la marseillaise ».

#### **4.3 – Cérémonie de clôture**

Le nombre d'allocutions doit être limité (organisateur, municipalité, délégué fédéral).

Le délégué fédéral prononce la formule protocolaire de clôture du championnat :

**« La Fédération Française de Billard remercie une nouvelle fois le club ... pour l'organisation de cette compétition et souhaite qu'elle soit aussi bien organisée la saison prochaine par un autre club. En son nom, je proclame la clôture de la finale de France (mode de jeu et catégorie) pour la saison ... »**

## **5 – COMMUNICATION, PARTENARIAT ET PUBLICITÉ**

### **5.1 – Avant la compétition**

- L'organisateur doit envoyer au secrétariat fédéral tous les supports de communication deux semaines avant la compétition (affiche, horaires, lien vers streaming, site internet...). Un pack des logos obligatoires à utiliser pour l'affiche est disponible auprès du secrétariat fédéral. L'organisateur peut y ajouter les logos de ses partenaires.
- Le secrétariat fédéral publie sur le site de la FFB les supports de communication fournis par l'organisateur.

### **5.2 – Pendant la compétition**

- Les résultats doivent être saisis au fur et à mesure sur le site dédié afin que chacun puisse suivre à distance la compétition.
- Les banderoles des partenaires (Région, Département, partenaires privés) peuvent être exposées dans la salle en plus de celle de la Fédération Française de Billard.

### **5.3 – Après la compétition**

- L'organisateur doit envoyer sous 48 heures au secrétariat fédéral un article avec photos qui sera publié sur le site de la fédération.



## 6 – AIDE A L'ORGANISATION

Ce point a pour objectifs de :

- lister les différentes démarches administratives, sportives et de communication entre le club organisateur, le chargé de gestion sportive et la Fédération Française de Billard ;
- clarifier les rôles et ventiler les tâches de chacun de ces trois acteurs.

	CLUB	CHARGÉ DE GESTION SPORTIVE <a href="mailto:prenom.nom@ffbillard.com">prenom.nom@ffbillard.com</a>	FÉDÉRATION <a href="mailto:ffb@ffbillard.com">ffb@ffbillard.com</a>
<b>Demande d'organisation de compétition fédérale</b>	<p><b>Jusqu'au 15 juin inclus</b></p> <p>Envoi au secrétariat fédéral et au responsable CNC du calendrier du bordereau (téléchargeable sur le site fédéral) dûment complété avec l'avis de la ligue d'appartenance.</p> <p>Ne pas oublier d'indiquer sur la demande le nombre et le format des billards mis à disposition.</p> <p>Les compétitions fédérales non pourvues pourront être demandées tout au long de la saison sportive.</p>		<p><b>30 avril</b> Envoi aux ligues et diffusion sur le site fédéral du calendrier carambole.</p> <p><b>30 juin</b> Envoi d'une nouvelle édition du calendrier avec l'indication des compétitions fédérales attribuées aux clubs organisateurs.</p>
<b>La liste des participants, la formule sportive, les horaires et le tirage au</b>	<p><b>24 heures avant la compétition</b></p> <p>Le cas échéant, envoi du tirage au sort au chargé de gestion sportive.</p>	<p><b>Trois semaines avant</b> Envoi au club de la liste des joueurs (avec les adresses électroniques utilisées par les joueurs lors de leur inscription), de la formule sportive et des horaires. Publication sur le site fédéral des informations ci-dessus.</p> <p><b>Une semaine avant</b> Création de la compétition sur le site de gestion sportive (phases et poules)</p> <p><b>24 heures avant la compétition</b> Publication des poules</p>	

	CLUB	CHARGÉ DE GESTION SPORTIVE <a href="mailto:prenom.nom@ffbillard.com">prenom.nom@ffbillard.com</a>	FÉDÉRATION <a href="mailto:ffb@ffbillard.com">ffb@ffbillard.com</a>
Communication	<p><b>Deux semaines avant</b> Envoi au secrétariat de la rédaction (<a href="mailto:site@ffbillard.com">site@ffbillard.com</a>) de tous les supports de communication : affiche(s), site internet (lien d'un live scoring et/ou live streaming), flyer(s), horaires, etc.</p> <p><b>Sous 48 heures après</b> Envoi d'un compte rendu exhaustif avec une ou des photos au secrétariat de la rédaction.</p>		<p><b>Une semaine avant</b> Publication des supports de communication.</p> <p><b>Sous 72 heures après</b> Diffusion d'un article avec le compte rendu et une ou des photos.</p>
Forfait	<p><b>Jusqu'à la fin de la compétition</b> Mise en relation permanente avec le chargé de gestion sportive pour actualiser liste et formule. Le club propose au chargé de gestion sportive et diffuse les nouveaux documents.</p>	<p><b>Jusqu'à la fin compétition</b> Mise en relation permanente avec le club organisateur pour actualiser liste et formule.</p> <p><b>Sous 48 heures après</b> Mise à jour du suivi des forfaits au président de la CNC.</p>	<p><b>Jusqu'à la fin de la compétition</b> Affichage des noms dans l'annonce de l'événement.</p>
Gestion sportive	<p><b>Pendant la compétition</b> Saisie des matchs sur le site de gestion sportive. Respect des consignes données par le chargé de gestion sportive.</p> <p><b>Après la compétition</b> Envoi des résultats hors site de gestion sportive au chargé de gestion sportive.</p>	<p><b>Pendant la compétition</b> Se rend disponible en cas de problèmes majeurs dans le club organisateur.</p> <p><b>Après la compétition</b> Valide les résultats et les envoie, le cas échéant avec le classement du circuit, au Secrétariat fédéral et de rédaction. Mise à jour du classement glissant des sélections internationales, le cas échéant.</p>	<p><b>Sous 48 heures</b> Publication des résultats et, le cas échéant, du classement du circuit.</p>